

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 2018-32**

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 14 |
| Présents | 11 |
| Votants | 13 |
| Absents | 1 |
| Exclus | 0 |

De la commune de VAULNAVEYS LE BAS

Séance du 16 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize du mois de juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vaulnaveys-le-Bas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : GAUTHIER Jean-Marc, Maire, MARGAT Gilles, 1^{er} Adjoint, HERRERO Pascal, Adjoint, BESSON Robert, VASSEUR Jeannine, NAVARI Didier, PERRIN Denis, DEMEYER France, GAIGÉ Yves, SCOTTI Serge, GRENIER Monique.

Pouvoirs : ROYET Patrick à PERRIN Denis et LEROUX Virginie à HERRERO Pascal

Absente : STRIPPOLI Sérénella

Secrétaire : Mme GRENIER Monique

Date de convocation :
05/07/2018

Date d'affichage :
05/07/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location des salles communales datent du 19/11/2014. Les salles sont réservées uniquement aux habitants de la commune pour des réunions à caractère familial.

Il propose de revoir les tarifs et conditions :

*** Salle Polyvalente :**

Pour le week-end (8h à 2h) :

- . Caution 800 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location aux habitants :..... 320 €

*** Salle Guillot**

Pour le week-end (8h à 2h) :

- . Caution 500 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location 150 €

*** Ancienne école de Montchaffrey**

Pour le week-end (8h à 2h)

- . Caution 500 €
- . Caution nettoyage 100 €
- . Location le week-end..... 120 €

OBJET

LOCATION DES
SALLES
COMMUNALES
AU
1^{er} JANVIER
2019

PREFECTURE DE L'ISERE
18 JUIL. 2018
SECTION COURRIER 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture de Grenoble
le 18 Juillet 2018
et publication ou notification du
18 Juillet 2018

Le Maire,
GAUTHIER Jean-Marc

COMMUNE

VAULNAVEYS-LE-BAS

D'autre part, un chèque supplémentaire de 100 € sera demandé en plus de la caution. Ce chèque sera encaissé si les salles ne sont pas rendues dans l'état où elles ont été données (Tables et chaises nettoyées et rangées, sanitaires et sol propres) et sera destiné à régler une société de nettoyage.

Le règlement élaboré pour chaque salle sera remis à chaque utilisateur.

Les associations dont le siège social se trouve sur la Commune de Vaulnaveys-le-Bas pourront utiliser les salles gratuitement.

Sous location : Il est formellement interdit au bénéficiaire de céder la salle à une autre personne ou association ou d'y organiser une manifestation avec une entrée payante.

Pour toutes les demandes formulées et déjà acceptées pour ces salles communales, les anciennes conditions resteront en vigueur.

Le Conseil Municipal accepte ces nouvelles propositions qui seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre
Pour expédition conforme.

A VAULNAVEYS LE BAS, le 16 juillet 2018

Le Maire,
GAUTHIER Jean-Marc

